

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

**LA PRESIDENTE,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

**DECIDE**

### Article 1

Les tarifs pour le colloque « Relations transatlantiques entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni dans les arts et la littérature » organisé par le laboratoire IDEA du 16 au 17 octobre 2025 sont fixés comme suit :

(*) Droits d'inscription (TTC) :	montant	catégorie(s) de participants (Intervenants, étudiants...)
plein tarif	60,00	
tarif réduit 1		
Etudiant	30,00	
tarif réduit 3		
tarif réduit 4		
gratuité		

### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 16 juillet 2025

  
 Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

**22 JUL. 2025**